

MIEUX MANAGER GRACE A LA PROCESS COM® *Formation en Visioconférence + Présentiel*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mieux se connaître en tant que manager grâce à la Process Com®
- Mieux comprendre ses collaborateurs grâce à la Process Com®
- Adapter ses comportements pour améliorer sa communication avec ses collaborateurs
- Répondre de façon adaptée au comportement sous stress de ses collaborateurs

Cette formation aura lieu :

Blended Learning : à distance en visioconférence avec une partie en présentiel (LMS Athénée Campus).

Horaires de formation : **de 9 h00 à 17h30**
(Le mercredi 26 et le jeudi 27 janvier 2022)
Soit 2 jours de formation et 14 heures de cours.

Tarifs du cursus :

- Au comptant : **600,00 € TTC**
- En 5 mensualités : **5 x 120,00 € TTC**
- En convention : **780,00 € HT (*)**

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

PEDAGOGIE

L'enseignement est dispensé à des groupes *de 5 personnes minimum à 8 personnes maximum.*

Un fascicule de travail est remis à chaque participant

ATTESTATION

Certificat de réalisation

1- PRÉREQUIS ET CONSEILS PRATIQUES :

Public :

- Tout manager désirant améliorer sa pratique et sa communication en s'adaptant à ses différents collaborateurs.

Prérequis :

- *Avoir une expérience en management.* Les participants devront avoir rempli un questionnaire en amont de la formation pour obtenir leur inventaire de personnalité Process Com®.

2- MODALITÉS D'ADMISSION :

- Sur demande par téléphone, par mail, ou site internet.
- Chaque candidat doit transmettre son CV à l'organisme de formation.

3- DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 14 heures en Blended Learning.

Lieux de formation : à distance en visioconférence avec une partie en présentiel (LMS Athénée Campus).

Pédagogie : L'enseignement est dispensé à des groupes *de 5 personnes minimum à 8 personnes maximum.*

- Un fascicule de travail est remis à chaque participant

Deux sessions programmées par an selon le calendrier.



4- PROGRAMME

Voir ou revoir les principes de bases :

- Les clés de la connaissance de soi
- Les bases de la communication interpersonnelle
- Les mécanismes fondamentaux du stress

Le concept de la Process Communication Model®

- Découvrir les six types de personnalité de la Process Com® et leur manière spécifique de percevoir la relation et de communiquer
- Comprendre ses propres besoins psychologiques et ceux de ses interlocuteurs
- Comprendre et gérer les comportements sous stress

Mieux se connaître en tant que manager grâce à la Process Com®

- Identifier et comprendre son propre profil psychologique et ses styles préférentiels de management
- Comprendre et anticiper ses comportements sous stress
- Développer sa flexibilité de manager

Pratiquer un management individualisé pour s'adapter à chaque collaborateur

- Repérer le style de management adapté à la personnalité de chaque collaborateur
- Gérer les situations de management de manière individualisée

Développer l'implication et la motivation de ses collaborateurs

- Utiliser les canaux de communication adaptés
- Reconnaître ses collaborateurs en fonction de leurs besoins psychologiques
- Tenir compte des environnements de travail préférentiels de chacun

Anticiper et traiter les situations conflictuelles

- Comprendre les difficultés relationnelles rencontrées avec certains collaborateurs
- Savoir évaluer régulièrement le ressenti des collaborateurs et des clients
- Renforcer la confiance en soi et en les autres
- S'exprimer grâce à la Communication Non-Violente
- Anticiper les comportements inappropriés dans les situations de stress



DUREE FORMATION : 2 JOURS
HEURES DE FORMATION : 14H.

Mois	Jours du mois			
Janvier 2022	26	27		



Formation dispensée par :
Mme Frédérique JOUCLA

- Consultante – Formatrice en sciences et Ressources Humaines.
- Diplôme de psychologue du travail – CNAM – En cours.
- Certification Formateur Process Communication.
- Certification Coach Agile Agilbee.
- Certification MBTI – OPP.
- Master 2 Ressources Humaines – Paris I Sorbonne.
- D.E.S.U de coaching Paris VIII.
- D.U.F.A formation de formateur – Paris VII.

Retrouvez toutes nos formations sur
notre site internet

www.cnpg-formation.com



www.cnpg-formation.com

↳ suite

MIEUX MANAGER GRACE A LA PROCESS COM®

6- MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

L'enseignement est dispensé à des groupes restreints de 5 personnes minimum à 8 personnes maximum, afin de valoriser l'interactivité, les échanges et le dialogue.

Évaluation des compétences par une pédagogie active et interactive, basée sur l'étude de cas concrets, d'ouvrages de référence, de simulations, de jeux de rôle et à l'aide d'outils pédagogiques impliquant le participant à chaque étape de la formation. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'atteindre ses propres objectifs de formation.

Supports pédagogiques complémentaires

1. E-learning
2. Atelier Formation Action avec mises en pratique
3. Technologies numériques de formation et de digital coaching

Accompagnement personnalisé

- Chaque apprenant a la possibilité de contacter l'équipe pédagogique (par Skype, mail ou téléphone) pour un suivi personnalisé.
- Les apprenants sont inscrits sur un espace d'échanges et de dialogue (plateforme Hubshare).

7- PROFILS DES FORMATEURS

La formation sera animée par des professionnels de la formation et des sciences comportementales

8- MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation sera validée par un quizz de validation des connaissances

PUBLIC CONCERNÉ :

- *Manager*

Toutes personnes prêtes à s'investir dans une formation de management

www.cnpg-formation.com

ANDRAGOGIE :

- Blended :
 - E-learning
 - Présentiel
 - AFEST Digital

Nous utilisons une andragogie exclusive permettant une acquisition optimisée des compétences



FORMULAIRE D'INSCRIPTION MIEUX MANAGER GRACE A LA PROCESS COM

En Visioconférence (Zoom) et Présentiel

PARTICIPANT

Mlle Mme M. Prénom : Nom :
Fonction :
Adresse :
Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | e-mail :

ENTREPRISE

Responsable formation

Mlle Mme M. Prénom : Nom :
Fonction :
Raison sociale :
Adresse :
Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | e-mail :
Fax : | | | | | | | | | | | | | | | | N° Siret :

FORMATION

Module	Dates	Financement personnel		Entreprise ou organisme HT
		Au comptant	En 5 mensualités	
<input type="checkbox"/> MIEUX MANAGER GRACE A LA PROCESS COM® [CVMPC]	26 et 27 janvier 2022	<input type="checkbox"/> 600,00 € TTC	<input type="checkbox"/> 5 x 120,00 € TTC	<input type="checkbox"/> 780,00 € HT (*)
<input type="checkbox"/> Examen TEST PROCESS COM	Date en cours de programmation	<input type="checkbox"/> 150,00 € TTC		<input type="checkbox"/> 195,00 € HT (*)

↑ Cocher la formation désirée

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :
.....
.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpconseil.com)**. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

REGLEMENT à titre personnel

Ci-joint la somme de :€
Par : chèque espèces virement

Chèque : possibilité de paiement en 5 mensualités (Maximum)

Ci-joint chèque(s) de€
(dont 1 encaissé à l'inscription et les autres déposés les mois suivant)

REGLEMENT professionnel (en convention)

Le règlement sera effectué par un OPCO, soit :€ +TVA
 Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / ____



PERFORMANCES & BEST PRACTISES est une marque du groupe CNPG – CNPG Conseil RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpconseil.com / www.cnpconseil-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax : **01 44 34 23 32**
Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT
Par mail : formation@cnpconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes ↴

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques. En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- ❖ **Par l'entreprise**
Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- ❖ **Par un particulier**
Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- ❖ **Par un OPCO**
L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du participant

Pour toute demande d'annulation d'inscription avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier Recommandé en A.R. à CNPG Formation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du formulaire d'inscription. Passé ce délai, CNPG Formation facturera un dédit à titre d'indemnité forfaitaire selon les conditions suivantes :

Formations courtes (moins de 5 jours)

- ❖ 25 % du coût total H.T. de la formation dans un délai compris entre le 15^{ème} jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation.
- ❖ 50% du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.
- ❖ 100 % du coût total pour toute formation commencée.

Formations longues (plus de 5 jours)

- ❖ 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre le 15^{ème} jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation
- ❖ 100 % du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Rétractation pour cause de force majeure

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement pour lequel il a souscrit un contrat (art. L.444-8, alinéa 2, du Code de l'éducation). Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Vous devrez régler les sommes correspondantes à la formation que vous avez déjà reçue à la date de votre résiliation.

L'élève ou son représentant légal doit alors adresser par lettre recommandée avec AR les motifs invoqués pour justifier le cas de force majeure.

Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.